

Livret de famille

Le livret de famille est un document officiel comportant des informations sur l'état civil des parents et des enfants d'une même famille. Il est délivré automatiquement aux personnes dont le mariage a été célébré par une autorité française, ou naissant de nationalité française.

Obtention

Pour l'obtention du premier livret de famille aucune demande n'est nécessaire, le livret de famille est délivré automatiquement après la naissance du premier enfant ou après la cérémonie du mariage civil.

La mise à jour du livret de famille

La mise à jour du livret de famille est obligatoire. Vous devez demander la mise à jour du livret de famille au Service Etat Civil lors de :

- la naissance ou l'adoption d'un second enfant et des suivants,
- le changement de nom ou de prénom de l'un des titulaires ou d'un enfant mineur,
- la séparation ou le divorce du couple,
- le décès de l'un des titulaires ou d'un enfant mineur.

Après avoir pris un rendez-vous, vous pouvez vous rendre au service Etat Civil, avec les pièces justificatives suivantes :

- le livret de famille,
- une pièce d'identité (originale + photocopie)

La délivrance d'un second livret de famille

En cas de perte, vol, destruction du premier livret ou de non-conservation du livret suite à une séparation, l'ex-conjoint ou le parent qui n'a pas conservé le livret peut faire une demande de duplicata du livret de famille.

Après avoir pris un rendez-vous, vous pouvez vous rendre service Etat Civil, avec les pièces justificatives suivantes :

- une pièce d'identité (originale + photocopie)
- et remplir le formulaire ci-joint

Coordonnées

42 bis, rue Victor Hugo
95480

Pierrelaye

[01 34 32 31 31](tel:0134323131)

etat-civil@ville-pierrelaye.fr

Infos pratiques

Vous pouvez prendre rendez-vous avec le service Etat Civil au 01 34 32 31 31.

Horaire d'ouverture du service État civil :

- Lundi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Mardi : 8h30 - 12h / 13h30 - 18h45
- Mercredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Jeudi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Vendredi : 8h30 - 12h / 13h30 - 17h
- Un samedi sur deux : 8h30 - 12h

Documents

[Formulaire de demande de livret famille](#)